

## Voyages (car spécial, voyages FAURE) :

---

➡ Voyage aller\* :

Lieu de départ :

---

Heure de rassemblement :

---

Heure de départ :

---

Arrivée aux Chalets des Aiguilles à Chamonix vers 17h30

**Les familles fourniront un repas froid et un goûter à leur enfant pour le voyage aller. Logez-les dans un petit sac, hors de la valise.**

➡ Voyage retour\* :

Heure de départ des Chalets des Aiguilles : 8 h

Lieu d'arrivée :

---

Heure d'arrivée : vers

---



\* informations à compléter par l'enseignant-e



Œuvre Départementale des Centres de Vacances de la Corrèze  
17 Avenue Winston Churchill - BP 157 - 19004 TULLE Cedex  
Tél : 05.55.20.01.04 | Fax 05.55.20.91.17.  
E.mail : odcv@odcv.com | www.odcv.com

*Document d'information à conserver par la famille*

---

## Classe de découvertes - Neige ou Montagne Chamonix-Mont-Blanc

---

➡ Documents à conserver :

- Cette fiche d'informations

➡ Documents à retourner à l'école :

- Fiche d'inscription, d'autorisations et de renseignements médicaux avec pièces jointes : attestation de couverture sociale, éventuellement ordonnance...
- Dossier de demande de bourse individuelle du Conseil Départemental de la Corrèze si sollicitée.

➡ Ne pas oublier le jour J !

- Fiche trousseau (dans la valise)
- Repas froid et goûter (dans petit sac à dos séparé)

➡ Coordonnées du centre d'accueil :

**Chalets des Aiguilles ODCV  
213, chemin de Biollay  
74 400 CHAMONIX MONT- BLANC**

**Téléphone direction : 04 50 53 17 35 (seulement en cas d'urgence)**

**Courriel : chalets@odcv.com**

Ce centre est situé à la périphérie immédiate de Chamonix, à 5 minutes à pied du centre ville. Il est agréé par l'Inspection Académique de Haute Savoie pour l'accueil de classes, et par la Jeunesse et Sports pour l'accueil de centres de vacances.

Il peut recevoir 93 élèves au maximum, hébergés en chambres de 2 à 4 lits, comprenant chacune un coin toilette complet (douche, lavabo, et WC séparé). Les draps et couettes sont fournis par le centre.

Ascenseur pour les personnes à mobilité réduite, vestiaire et salle de rangement des matériels, chauffés et ventilés, salle multimédia, salon détente avec cheminée, bibliothèque, vidéothèque, 4 salles de classe.

Tournez svp

---

➡ Document à retourner à l'école avant le départ, convenablement rempli et signé : Fiche d'inscription d'autorisations et renseignements médicaux (*ne fournir le carnet de santé de l'enfant à l'enseignant-e qu'en cas de problème particulier : allergies, asthme, par exemple*).



➡ A la valise ou sac de l'élève, fixer une étiquette précisant son nom et son école d'origine.

➡ Trousseau : voir fiche communiquée par l'enseignant-e

➡ Santé : si votre enfant doit suivre un traitement médical, vous devrez remettre à l'enseignant-e au moment du départ :

- les médicaments en quantité suffisante
- l'ordonnance de votre Médecin
- une autorisation de prise de médicaments (*demander le « modèle » à l'enseignant-e*)

*En cas de maladie ou accident pendant le séjour, vous serez aussitôt avisés par l'Enseignant. L'ODCV fera l'avance des frais médicaux et pharmaceutiques. Au retour, l'enseignant-e vous remettra la note d'honoraires et l'ordonnance. A réception de votre règlement, la feuille de maladie vous sera adressée.*



➡ Argent de poche : somme maximale déterminée par l'enseignant. Cette somme sera gérée suivant les indications de l'enseignant.

➡ Courrier : l'enseignant s'assurera que votre enfant rédige une lettre pendant le séjour. Veillez, vous aussi, à lui écrire ; n'hésitez pas à écrire très tôt dans le séjour, de façon à ce que la lettre parvienne à temps !

➡ Téléphone (**à réserver aux urgences uniquement**) :  
04 50 53 17 35

➡ Autres moyens de communication (*selon le choix de l'enseignant-e*) : blog classe, site internet, « On donne des nouvelles ».

---

## Modalités et aides financières :

**De nombreux dispositifs partenariaux sont mis en œuvre afin que tous les élèves d'une classe puissent participer au séjour mis sur pieds par les maîtres :**

- Conseil Départemental de la Corrèze
- Communes
- Associations locales partenaires de l'école

Si malgré cela, la part restant à votre charge vous semble trop importante, n'hésitez pas à solliciter une aide individuelle (*aides attribuées selon conditions de ressources et non cumulatives*) qui sera déduite de votre participation :

- Demandes par l'intermédiaire de l'enseignant :
  - Bourses individuelles du Conseil Départemental
  - ADPEP...
- Demandes directes, par vos soins : Comités d'entreprise, MSA, services sociaux



**Paiement de votre participation - Cas général : versements à effectuer à l'école** (*coopérative scolaire ou association dont le libellé exact vous sera communiqué par l'enseignant*)

- **30 € à l'inscription**, non remboursables (*frais de dossier*)
- versements selon échéancier défini par l'école
- Solde, si possible, avant le départ, au plus tard dès le retour\* (*Chèques vacances ANCV acceptés*)

\* *pour les familles ayant sollicité une bourse individuelle du Conseil Départemental, le solde tiendra compte de la somme éventuellement accordée.*